

N°DBCA-2023-039

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
4
- Votants :  
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**LOCATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE GENDARMERIE DE BOLBEC**

Le 04 juillet 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3<sup>ème</sup> Vice-président

**ETAIT ABSENT EXCUSE**

- Monsieur Julien DEMAZURE, 5<sup>ème</sup> membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Adapter les équipements au besoin</i>	<i>Améliorer les conditions de travail</i>

Vu :

- *la délibération du Conseil d'administration n°2021-CA-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

\*

\* \*

Le Centre d'incendie et de secours de Bolbec est composé de 63 sapeurs-pompier volontaires et d'une section de jeunes sapeurs-pompier. Les locaux actuels ne permettent pas d'envisager l'accueil d'effectifs sapeurs-pompier professionnels prévus dans le Sdacr (Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques). Par ailleurs, l'accueil des jeunes sapeurs-pompier dans le centre de secours crée de la co activité préjudiciable à la sécurité.

La mise à disposition des locaux anciennement occupés par la gendarmerie contiguë au centre de secours constitue une véritable opportunité dans la mesure où elle dispose d'une cour, propice aux manœuvres, d'une surface de 200 m<sup>2</sup>, de locaux qui vont pouvoir être aménagés en locaux de vie et d'un garage attenant.

Le Service s'est rapproché de Logeal Immobilière, propriétaire de cet immeuble, qui accepte de consentir un bail de 3 ans sur les locaux, renouvelable dans la limite de 9 années.

Ainsi, il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer le projet de bail joint en annexe ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

\*

\* \*

*Le plan des locaux a été remis sur table.*

\*

\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230704-DBCA-2023-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2023

Affichage : 07/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président du Conseil d'administration,**  
Signé électroniquement, le 07/07/2023  
Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**